

FORMULAIRE DE RESERVATION

Contrat de location meublée courte durée

GLMB - Gite Loft du Mont-Blanc
827, avenue du Mont Paccard,
74170 Saint-Gervais-les-Bains
SIRET. 490 827 698 00013

Entre les soussignés, GLMB, représenté par Monsieur Florian Missillier, désigné le propriétaire
et

Madame, Monsieur _____

Adresse _____

Tel _____

Courriel _____

Profession : _____

Date souhaitée: du _____ au _____

Désigné le locataire,

Il a été convenu ce qui suit:

GLMB - Mr. Mme Florian Missillier loue du _____ au _____

au Locataire - Madame, Monsieur _____

les locaux d'habitation meublés, sis «827 route de Mont Paccard à SAINT-GERVAIS LES BAINS (74170)

Le nombre d'occupants est de -- personnes

Nom Prénom Date de naissance Adresse

_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

DESCRIPTIF

Appartement d'une surface de 110 m², avec cuisine "américaine" ouverte sur grand salon/séjour avec balcon.

Ce loft comprend :

- Une cuisine équipée avec réfrigérateur, congélateur, four, four à micro-onde, plaque de cuisson à gaz, lave-linge, sèche-linge, cafetière électrique, bouilloire électrique, appareil à raclette, appareil à fondue, ainsi qu'une batterie de cuisine largement pourvue.
- Une salle de bains avec lavabo, grande douche et baignoire.
- Un séjour avec salon 6 places assises. Télévision, lecteur de DVD.
- Un coin repas avec 6 chaises
- Une chambre avec lit à deux places, 1 grande armoire.
- Une chambre avec lits superposés, une commode.
- Une mezzanine avec placards coulissants, lit à deux places et lit gigogne (4 couchages possibles). Chaîne Hifi et Wifi.
- WC indépendants.
- Petit local avec aspirateur, fer à repasser et sa table
- Un grand balcon équipé de table, chaises, chaises longues et barbecue électrique en été
- Vue panoramique sur la chaîne des Aravis depuis tout l'intérieur du séjour et de la cuisine.
- Un garage ouvert avec armoire + 2 places de parking

DUREE DE LA LOCATION

La présente location est conclue pour la période du _____ au _____

Elle commence à courir le jour d'arrivée à compter de 16 H, pour se terminer le jour de départ avant 11 heures, date et heure auxquelles les locaux devront être mis à la disposition du propriétaire.
Le preneur reconnaît que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre provisoire et que la durée de cette location est consentie et acceptée sans reconduction possible.

PRIX DE LA LOCATION

Le montant de la location pour la durée fixée s'élève à _____

MODALITES DE PAIEMENT

Un acompte de 30% du séjour (= _____ Euros) est à régler à la réservation sous 72h en jour ouvré par virement bancaire.

IBAN FR76 1810 6000 4196 7034 5344 682

BIC AGRIFRPP881

Domiciliation CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE BOEGE 00041

Non et adresse du Titulaire

GLMB

827 avenue du Mont-Paccard

74170 SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

Le solde est à régler à votre arrivée par virement bancaire ou au comptant.

Le contrat de location doit être rempli, signé et retourné par mail à pmissillier@gmail.com

La location est consentie à titre personnel, aucune cession ou sous location n'est possible.

CAUTION

Une caution de 60 Euros vous sera demandée en entrant dans les lieux. Et elle vous sera restituée intégralement à votre départ si aucun dommage n'est constaté.

CONDITIONS GENERALES

Le locataire reconnaît être au bénéfice d'une assurance villégiature qui couvre tout dommage lors de son présent séjour dans les locaux.

Les locaux devront être rendus dans l'état où le locataire les a trouvés. Le propriétaire pourra prétendre à dédommagement en cas de manquant, de dégâts ou encore si le nombre d'occupants n'a pas été conforme au contrat.

En cas de non nettoyage, un forfait de **60 €Euros** sera à régler lors du départ.

La location comprend la fourniture des couettes et édredons, ou oreillers, de la vaisselle et batterie de cuisine. Le linge de maison n'est pas fourni. Toutefois, il peut être demandé lors de la réservation. Prix par lit 20 Euros.

En cas de panne inopinée d'un des appareils électro-ménagers, il sera fait appel à un réparateur dans les plus brefs délais, sans que cela ne puisse prêter à une quelconque diminution du prix de la location.

Le preneur ne pourra céder tout ou partie de la location, ni sous-louer.

Le locataire devra pouvoir justifier de la souscription d'une assurance en responsabilité civile pour les dommages causés de son fait aux locaux qu'il occupe, ainsi qu'à l'égard des tiers. En cas de contestation pour l'exécution des présentes, les parties soussignées conviennent que le tribunal compétent sera celui de Bonneville

GLMB

Gite Loft du Mont Blanc
